

Compte-rendu de la SEANCE du 19 septembre 2015

L'An deux mil quinze, le dix-neuf septembre, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 14 septembre 2015

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint
Messieurs Philippe GALAN, David GREGOIRE,
Daniel BARBIERO et Lionel MICHOT
Mesdames Mariette SEMELIN, Frédérique
DURAND, Bernadette BOUYSSONNIE, Brigitte
ZUGAJ et Marie-Pierre DELAUNEY

Absents excusés : Madame Patricia MONTEIL qui a donné pouvoir à
Madame Bernadette BOUYSSONNIE, Madame
Catherine TENCHENI qui a donné pouvoir à
Monsieur Henri TANDONNET, Monsieur Daniel
MURIEL qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe
GALAN et Monsieur Louis JALLAIS

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR :

- 1. Journée nationale de mobilisation des communes**
- 2. Visite de l'exposition réalisée pour les journées nationales du patrimoine par Mariette SEMELIN**

* **Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la séance du 19 juin 2015 a été adressé à chaque conseiller avec la convocation.

Aucune autre observation n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu de la SEANCE du 19 septembre 2015

1 – Journée nationale de mobilisation des communes

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Moirax rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Moirax estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

Compte-rendu de la SEANCE du 19 septembre 2015

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Moirax soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds Territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

A cette motion de soutien, Monsieur Daniel BARBIERO souhaite ajouter ce propos :

- Les mesures principales de la loi Notre ont certes été repoussées, mais ce n'est que partie remise tant la volonté de concentration urbaine et technocratique préside à cette réforme comme à l'ensemble de l'évolution de nos sociétés.
- Les communes ne seront plus que des coquilles vides, les élus seront dépouillés de leurs responsabilités. Ce sera la disparition de celles-ci.

RAPPEL : La France est un territoire administratif et politique unique en Europe. Elle compte 36 767 communes. La zone euro compte 18 pays membres, dont la France. L'ensemble des autres pays de la zone euro totalise 41 099 communes, dont la France possède autant de communes, que les autres pays européens qui ont adopté l'euro.

- De plus les collectivités territoriales ne sont responsables que de 9,2 % de la dette publique mais elles subissent des prélèvements obligatoires pour 22 %. Ce sont, cependant, les communes qui subissent l'essentiel du prélèvement, alors qu'elles réalisent plus de 63 % des investissements publics.
- Quant à l'énorme déficit public, la cause principale est due à l'Etat sur la dette publique de 2 000 milliards, seuls 9,5 % reviennent aux collectivités locales et 4 %, seulement aux communes.

En vérité, l'Etat se dédouane de ses responsabilités en matière de déficits publics sur les collectivités.

Auquel se rajoute l'injustice de la dotation générale de fonctionnement qui attribue 65 € à l'habitant rural et le double de l'habitant urbain. L'alternative de la fusion des communes et l'absorption des communes par des communautés de communes apparaît comme la seule solution, mais il n'y aura pas d'argent pour tout le monde.

Compte-rendu de la SEANCE du 19 septembre 2015

2 – Visite de l'exposition réalisée pour les journées nationales du patrimoine par Mariette SEMELIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis maintenant quelques années, la commune s'investit à l'occasion des journées nationales du patrimoine en proposant aux visiteurs une exposition ou une visite guidée du patrimoine emblématique de la commune : l'église Notre-Dame.

La véritable cheville ouvrière de ces manifestations est Madame Mariette SEMELIN.

Monsieur le Maire invite donc les membres du Conseil Municipal à se rendre à l'église pour apprécier à sa juste valeur le travail culturel réalisé par l'élue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.